À Madrid, le 5 février 2013

Pierre BREZOT, Secrétaire Espagne du SNUipp/FSU
Jean-Baptiste RIBET, Secrétaire Espagne du SNES/FSU
à
M. LEROY,
Député de la 5e circonscription des Français de l'étranger

Monsieur le Député,

Nous souhaitions réagir à vos déclarations du 31 janvier 2013, rapportées par le Petit Journal, à propos du projet de réforme du calcul de l'ISVL.

Vous dites : « Le niveau de vie a été surévalué pendant des années en Espagne, nous avons donc besoin de trouver une règle la plus équitable possible » puis plus loin,« aux représentants syndicaux, j'ai qualifié la hausse de l'an dernier d'électoraliste, en pleine campagne présidentielle ».

Nous sommes en désaccord total avec ces propos et votre analyse de la situation.

Le niveau de vie n'a pas été surévalué pendant des années puisque, jusqu'en janvier 2012, l'ISVL en Espagne était parmi les plus basses du monde, tant en valeur qu'en pourcentage de l'Indemnité d'expatriation (IE) : 8%. Ce constat était partagé par tous. La Directrice de l'Agence a d'ailleurs écrit dans un communiqué adressé le 10 juin 2011 à l'ensemble des personnels du réseau : « s'agissant du calendrier normal de réajustement trimestriel de l'ISVL par l'AEFE, celui-ci […] permettra […] de traiter avec une attention particulière les cas particuliers de nouveaux pays dont l'Espagne ».

Une règle que vous qualifiez d'équitable et qui consisterait à rebaisser le montant de l'ISVL pour satisfaire le blocage de la dotation globale de l'enveloppe est pour nous une règle injuste.

La hausse obtenue en janvier 2012 constituait le rattrapage d'une situation particulièrement défavorable aux personnels résidents d'Espagne « pendant des années ». Après cette revalorisation, nous arrivons pratiquement à 15 % de l'IE (l'Agence s'étant alors engagée à y arriver progressivement), ce qui correspond à la situation normale que nous revendiquons.

Nous souhaitons, à propos de cette hausse que vous qualifiez d'électoraliste, vous rappeler ce que disait alors Madame la Sénatrice CONWAY MOURET :

Question écrite n° 20610 posée par Mme Hélène CONWAY MOURET (représentant les Français établis hors de France - SOC) *publiée dans le JO Sénat du 27/10/2011 - page 2722*
Mme Hélène Conway Mouret attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le problème que pose le blocage de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) dont bénéficient les enseignants qui exercent leur profession à l'étranger. Elle rappelle que cette indemnité est financée à 98 % par les frais de scolarité, c'est-à-dire par les familles. Elle ne coûte donc rien à l'État. ***Elle souligne que dès lors, il semble surprenant que la dotation globale de l'enveloppe de l'ISVL soit fixe, et limitée à une enveloppe égale à 15 % des indemnités d'expatriation des agents du ministère des Affaires étrangères et européennes.*** *[...] Cette situation n'est pas acceptable dans la mesure où il s'agit de la qualité de notre enseignement à l'étranger.* ***Face à ces difficultés, la solution la plus simple semble de renoncer au blocage de l'enveloppe****. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les dispositions qu'elle compte prendre en ce sens.*

Vous dites être attaché à la qualité du réseau d'enseignement français à l'étranger et à la situation de ses personnels. Nous vous invitons donc, au vu des éléments apportés dans ce courrier, à réévaluer votre position concernant l'ISVL en Espagne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de notre respectueuse considération.

Pierre Brezot, SNUipp Jean-Baptiste Ribet, SNES